



**République de Côte d'Ivoire**  
**Union - Discipline - Travail**  
**Porte-parolat du Gouvernement**

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 11/02/2015**

Le mercredi 11 février 2015, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 11h20 au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants:

B/-Mesure Individuelle  
C/-Communications  
D/-Divers

**B/- MESURE INDIVIDUELLE**

**Au titre du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;**

Le Conseil a autorisé le détachement de M. YIRA Yacouba à la Fédération Internationale de Basket-ball (FIBA) – Zone Afrique, en qualité de Directeur Administratif auprès du Secrétariat Général de ladite Fédération afin de renforcer le fonctionnement de son siège sur le territoire ivoirien.

M. YIRA était jusqu'alors Inspecteur de la Jeunesse et des Sports en service au Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

## **C/- COMMUNICATIONS**

### **1-Au titre du Premier Ministre, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;**

Le Conseil a adopté deux communications :

- La première communication est relative à la participation de la Côte d'Ivoire au Forum du Groupe de la Banque Mondiale sur les Etats fragiles en proie aux conflits et violences, du 11 au 15 février 2015 à Washington, DC aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce Forum, dont le thème est « Redéfinir la notion de fragilité pour lutter contre la pauvreté », examinera les voies et moyens à même de réduire de manière significative l'extrême pauvreté dans les pays fragilisés par des conflits. Le Premier Ministre, qui prendra part à cette rencontre, entend partager l'expérience de la Côte d'Ivoire, qui a su renouer rapidement avec la croissance après la crise post-électorale qu'elle a traversée.

- La deuxième communication est relative à une importante mission que le Premier Ministre effectuera, à la tête d'une délégation, du 16 au 25 février 2015 à Londres (Grande Bretagne), à New York et à Boston (Etats-Unis d'Amérique).

### **2- Au titre du Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de**

**l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à l'organisation de la 38<sup>e</sup> session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'OHADA à Abidjan, les 12 et 13 mars 2015.

Au cours des travaux de la 37<sup>e</sup> session, les membres du Conseil ont unanimement convenu du report de cette dernière et ont décidé de convoquer à brève échéance la 38<sup>e</sup> session pour y examiner les matières inscrites à l'ordre du jour de la 37<sup>e</sup> session.

Ainsi la 38<sup>e</sup> session dite extraordinaire, se tiendra en Côte d'Ivoire les 12 et 13 mars 2015, préalablement aux deux sessions ordinaires prévues en juin et en décembre 2015.

Il est important de rappeler que la Côte d'Ivoire assure la présidence du Conseil des Ministres de l'OHADA depuis le 30 janvier 2015.

**3-Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la souscription de la Côte d'Ivoire aux actions disponibles à la Banque Africaine de Développement (BAD).

Dans le cadre de l'augmentation du capital de la BAD, 3616 actions, soit 36 160 000 unités de compte (UC) représentant environ 28,75 milliards de francs CFA, ont été allouées à la Côte d'Ivoire.

Le Conseil a autorisé la souscription de notre pays aux actions disponibles. Cette opération permettra à notre pays de relever le niveau de l'actionnariat au capital de la BAD et ainsi de renforcer le pouvoir de vote de l'Etat de Côte d'Ivoire au sein de cette institution bancaire africaine.

L'actionnariat de la Côte d'Ivoire était de 5.063% en 1999 avant de chuter aujourd'hui à 3.634%.

**4-Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication et le Ministère de la Communication ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la contribution de l'Etat au financement des activités de la Société Mathématique de Côte d'Ivoire (SMCI).

La SMCI, créée le 14 mai 1977, est une société savante qui regroupe des enseignants, des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des utilisateurs des mathématiques, avec pour objectif de promouvoir les sciences mathématiques en Côte d'Ivoire.

Aussi, en vue d'améliorer l'attrait pour les sciences mathématiques, indispensables à toute nation qui aspire à l'émergence, le Conseil a-t-il décidé d'aider au financement des activités de la SMCI.

La contribution de l'Etat consistera notamment en l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant de 250 millions de francs CFA et de bourses d'études au niveau national et international.

**5- Au titre du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget;**

Le Conseil a adopté une communication relative au financement de la participation de la Côte d'Ivoire à l'Exposition Universelle de Milan dénommée « Expo Milan 2015 », du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2015.

L'« Expo Milan 2015 » qui se tiendra en Italie sur le thème « **Nourrir la Planète, Energie pour la Vie** », est l'une des plus grandes expositions à caractère universel.

La Côte d'Ivoire, qui prendra part à cet évènement majeur, entend profiter de l'occasion de ce rendez-vous mondial pour mettre en exergue son agriculture notamment l'agriculture cacaoyère avec tous les maillons de la chaîne des valeurs du secteur.

Le Conseil a instruit le Ministre chargé du Commerce et de la Promotion des PME et l'ensemble des ministres concernés à l'effet de faire de la participation de notre pays à cet évènement un franc succès.

**6-Au titre du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à l'analyse des statistiques du commerce extérieur de la Côte d'Ivoire en 2014.

Il ressort de ces statistiques que la balance commerciale de la Côte d'Ivoire est restée excédentaire en 2014. L'excédent commercial chiffré à 891

milliards de francs CFA s'est nettement amélioré par rapport à l'année 2013 avec une hausse de 75,7%. Cette hausse en 2014 s'explique par une faible diminution des exportations d'environ 361 milliards de francs CFA contre une baisse plus importante de 745 milliards de francs CFA au niveau des importations.

**7-Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à l'établissement d'un contrat d'expert pour M. Richard Edouard Champion, zoologiste.

Dans la dynamique de la réhabilitation du zoo national d'Abidjan, le Conseil a décidé de proroger de deux ans le contrat de travail de Monsieur Richard Edouard Champion, zoologiste, expert en élaboration de plans de rénovation et de conception de zoos et de parcs animaliers, en enrichissement d'enclos et en conservation de la faune sauvage.

**D/-DIVERS**

Fait à Abidjan, le 11 février 2015  
Me Affoussiata BAMBA - LAMINE  
Ministre de la Communication  
Porte-parole adjoint du Gouvernement  
[porteparoledugvt@egouv.ci](mailto:porteparoledugvt@egouv.ci)